

# La Gazette

Communauté de Communes du Haut-Vallespir

N° 2

*Février 2025*



Communauté de Communes du  
**HAUT VALLESPIR**

# SOMMAIRE

- 3** Le mot du Président
- 4** La brigade territoriale mobile de Gendarmerie
- 7** Conciliation de justice en Vallespir
- 8** Le service développement durable
- 12** Le service Enfance-Jeunesse
- 15** Le réseau des médiathèques
- 16** Le Contrat Local Santé - Ma santé en Vallespir
- 17** Le Service SIG (Système d'Information Géographique)
- 18** Le service eau et assainissement
- 20** Les services techniques
- 26** Les Activités de Pleine Nature
- 28** L'école de musique Intercommunale
- 30** Le service cantines scolaires
- 31** Le service développement économique
- 32** L'application IntraMuros

Si vous n'avez pas reçu le premier numéro de la gazette (mai 2024) dans votre boîte aux lettres, vous pouvez le récupérer gratuitement au siège de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, 8 boulevard du Riu Ferrer, 66150 Arles-sur-Tech.

Vous pouvez également télécharger la version numérique sur le site :

[www.haut-vallespir.fr](http://www.haut-vallespir.fr)

# LE MOT DU PRÉSIDENT



Chères Haut-Vallespiriennes, Chers Haut-Vallespiriens,

Je souhaite tout d'abord en mon nom personnel, mais aussi au nom de tous les élus et du personnel communautaires, vous présenter à toutes et tous une excellente année 2025, pleine de joie, de bonheur, de réussite et de santé.

Au travers de ce deuxième numéro de la Gazette de la Communauté des Communes du Haut-Vallespir, vous découvrirez les projets portés par la collectivité, les nouveaux partenariats souvent en collaboration avec nos voisins du Vallespir et les accompagnements mis en place sur le territoire.

La nouvelle brigade territoriale mobile du Vallespir rayonne déjà sur l'ensemble de notre territoire au plus près de chacun d'entre nous. Dans quelques semaines, elle prendra possession de ses locaux définitifs en face de l'ancienne gare d'Arles sur Tech.

Malgré une conjoncture mondiale et française plus que compliquée, nous continuons à œuvrer pour l'avenir et le développement de notre territoire.

En cette nouvelle année 2025, je ne voudrais pas oublier de remercier l'ensemble du personnel communautaire qui œuvre quotidiennement, très professionnellement au service de tous les Haut-Vallespiriens.

Bonne lecture à toutes et à tous,

**Claude FERRER**

**Conception :**

Service communication  
Communauté de Communes  
du Haut-Vallespir

**Crédits photos :**

CC du Haut-Vallespir, Freepik

**Tirage :**

6000 exemplaires

**Impression :**

Imprimerie COPYLUX

**Distribution :**

La Poste

La Gazette est également  
disponible en version  
numérique sur notre site :

[www.haut-vallespir.fr](http://www.haut-vallespir.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique

# LA BRIGADE TERRITORIALE MOBILE DE GENDARMERIE



Le territoire du Haut-Vallespir accueille la première brigade territoriale mobile de gendarmerie du Département des Pyrénées-Orientales.

Conformément à son engagement pris en 2022, le Président de la République a annoncé, en octobre 2023, la création de 239 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire national. Cette mesure vise à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires - alors que près de 500 brigades avaient été supprimées au début des années 2000 - mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

Expression du souhait du Président de la République de travailler à l'échelle de chaque territoire, à la demande du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chaque Préfet a conduit entre septembre 2022 et avril 2023 une concertation avec les élus de son territoire. A la suite de cette concertation locale, le 2 octobre 2023, le Président de la République annonçait la liste des 239 brigades de gendarmerie, fixes ou mobiles, nouvellement créées et destinées à renforcer la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire.



*Madame Clara THOMAS, Sous-Préfète de l'arrondissement de Céret le 02 octobre 2024, accompagnée de Madame la Commandante de la compagnie de Gendarmerie de Céret, Nina CAPELIER a rendu visite à la Brigade Territoriale Mobile dirigée par l'Adjudant Chef Gunther CREUTZER.*

Dans le département des Pyrénées - Orientales, la création de deux brigades mobiles avait été entérinée, l'une située à Latour-de-Carol-Enveitg et l'autre sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Si pour la vallée du Carol le dispositif devrait être déployé au cours de l'année 2025, s'agissant du territoire du Haut Vallespir celui - ci est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024. L'unité sera composée à terme de six gendarmes.

# LA BRIGADE TERRITORIALE MOBILE DE GENDARMERIE

Aux côtés des élus du territoire, Monsieur Claude FERRER, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir et initiateur du projet, Monsieur Thierry BONNIER Préfet du département des Pyrénées – Orientales, le Colonel Arnaud GOUDARD, Commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées - Orientales, ont présenté cette nouvelle brigade mobile le 13 août dernier.

La brigade mobile vient renforcer la présence physique de la gendarmerie et l'offre de services à la population principalement sur le secteur de la Communauté de Communes du Haut Vallespir ainsi que sur les Communes de Reynès, Céret, Taillet, Oms et Calmeilles.

Ces gendarmes, disposant des mêmes prérogatives que leurs homologues, à savoir : la prise de contact, le renseignement, l'investigation, l'intervention et la prévention, effectueront des patrouilles et pourront accueillir le public dans des locaux mis à leur disposition par les Communes.



Crédit photo : Madame Hélène ROSE

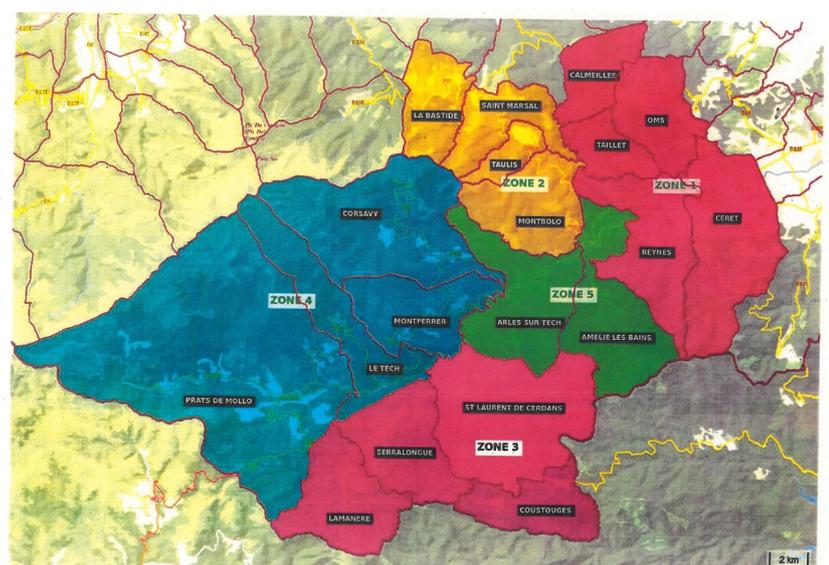
Les missions affectées aux militaires sont principalement axées sur (liste non exhaustive) : l'accueil en mobilités dans les quatorze Communes de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, le contact avec la population à l'occasion des patrouilles, la recherche de personnes, la lutte contre les incivilités, le contrôle des flux dans la vallée, la protection de l'environnement.

La brigade mobile offre ainsi un service de sécurité supplémentaire, adapté aux besoins locaux et permettra de renforcer le lien avec la population, d'aller à la rencontre des personnes ayant des difficultés pour se déplacer dans une brigade et de proposer des services de proximité supplémentaires tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte ou encore les démarches de procuration.

Cette nouvelle brigade, tout en œuvrant de manière coordonnée avec les Brigades de proximité de Céret, d'Arles-sur-Tech et de Prats-de-Mollo La Preste vient en complément des dispositifs existants et ne change rien aux procédures d'urgence habituelles.

**EN CAS D'URGENCE,  
appelez immédiatement  
le 17 ou le 112.**

**En cas de difficulté à parler ou  
entendre,  
envoyez un SMS au 114.**



## PERMANENCES D'ACCUEIL

JOUR DU MOIS	HORAIRES	LIEU
1	15h-18h	OMS
2		
3	15h-18h	CORSAVY
4		
5	15h-18h	SERRALONGUE
6		
7	15h-18h	MONTFERRER
8		
9	15h-18h	MONTBOLO
10	09h-12h	SAINT LAURENT DE CERDANS
11	15h-18h	TAILLET
12		
13	09h-12h	AMÉLIE LES BAINS
14	09h-12h	REYNES
15	15h-18h	LE TECH
16		
17	15h-18h	COUSTOUGES
18		
19	15h-18h	SAINT MARSAL
20		
21	15h-18h	LA BASTIDE
22		
23	15h-18h	TAULIS
24	09h-12h	SAINT LAURENT DE CERDANS
25		
26	09h-12h	AMÉLIE LES BAINS
27	09h-12h	REYNES
28	15h-18h	LAMANÈRE



## Conciliation de Justice

### Conciliation en Vallespir, une justice simple rapide et gratuite pour les litiges les plus courants de notre quotidien.

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole assermenté. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Il peut être désigné par les parties ou par un juge. Le recours au conciliateur est gratuit : l'accord qu'il propose peut être homologué par un juge. **Depuis le 1er octobre 2023, il est obligatoire de recourir à un mode de résolution amiable avant de saisir un tribunal pour un litige inférieur à 5 000€.**

Le conciliateur peut se déplacer sur les lieux de la contestation et interroger toute personne qui lui semble utile à l'accord entre les parties. En 2023, il y avait 1 800 conciliateurs en France / 4 000 cantons.

Les conciliateurs ont été mis en place par décret du 20 mars 1978, ils deviennent conciliateurs de justice en 1996. Ils sont nommés par le premier Président de la Cour d'appel dont ils dépendent. Les litiges pour lesquels la saisine du conciliateur de justice peut être opérée sont les suivants :

- Troubles de voisinage ;
- Relations bailleurs - locataires ;
- Problèmes de copropriété ;
- Litiges commerciaux ;
- Litiges entre les personnes ;
- Droit rural ;
- Prud'hommes.

Les exceptions sont les conflits familiaux, les rapports avec les administrations et les affaires pénales.



Depuis le 3 juillet 2024, Daniel MOULIS, docteur en droit, est conciliateur de justice pour tout le Vallespir. Il assure une permanence tous les mercredis matins à :

France Services, 32 rue Barri d'Amont à Arles sur Tech.

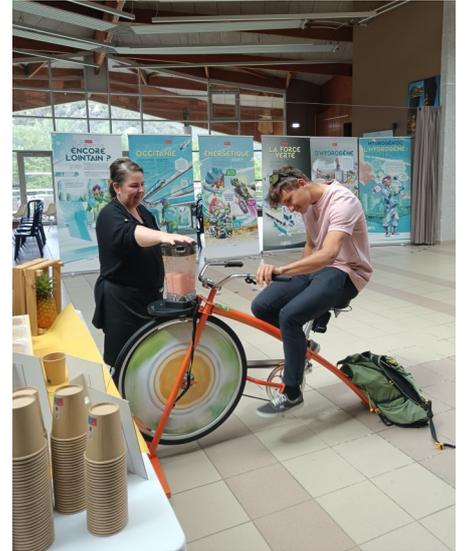
**Mail : [daniel.moulis@conciliateurdejustice.fr](mailto:daniel.moulis@conciliateurdejustice.fr)**

## ► Mobilité durable

Afin de promouvoir les mobilités durables sur le territoire, le 25 mai 2024, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a organisé une journée « Mobilités Vertes ».

Plusieurs activités et ateliers étaient proposés : balades à cheval, fresque du climat, jeux autour des mobilités durables, calcul de l'empreinte carbone, ateliers mécaniques, vélo smoothie etc.

Celles-ci ont été complétées par une conférence en fin de journée lors de laquelle Monsieur Félicien TENAS, originaire de Serralongue, est venu partager avec le public son expérience sur la traversée des Pyrénées à pied. Un périple de 700 km étendu sur 24 jours via la Haute Randonnée Pyrénéenne.



Cette présentation fut suivie d'un retour sur le voyage à travers l'Europe de Félix VOLLENBERG et Léandre LEGER, aussi appelés « Félix et Léandre Bike trip ». Ces derniers ont parcouru 6 350 km en trois mois, le tout exclusivement à vélo en partant de la France pour faire une boucle en passant par divers pays (Suisse, Slovénie, Turquie, Grèce, etc.).

Pour clôturer cette journée, un moment de convivialité a permis aux familles, élus, animateurs, conférenciers et curieux d'échanger librement sur la thématique en question autour d'un verre lors d'un apéritif dinatoire.

## ► World Cleanup Day

Le vendredi 20 septembre 2024, dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage de la planète, le « World Cleanup Day », la Communauté de Communes du Haut-Vallespir avec l'aide du Club Pyrénéen d'Arles sur Tech et de leur présidente Madame Cathy REYNIER, a réalisé une « éco-randonnée » sur la commune de Corsavy.

Grâce aux vaillants bénévoles de l'association, deux camions ont été remplis, rendant à la nature ses droits : le premier camion a transporté 790 kg de déchets, le second 830 kg. En tout, ce sont 1620 kg qui ont donc été collectés.

S'en est suivi une randonnée par le GR10 jusqu'au refuge de Batère. Un second passage organisé par la collectivité a été réalisé le vendredi 11 octobre 2024 ce qui a permis de collecter 1830 kg de déchets supplémentaires et a ainsi permis d'achever le travail engagé le 20 septembre 2024.



## ► Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET)

En 2017, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, avec un territoire de moins de 20 000 habitants (9 830 ha d'après l'INSEE), s'est portée volontaire pour la réalisation d'un PCAET 2019-2025. Ce dernier a été réalisé sous le pilotage du Pays Pyrénées Méditerranée (PPM) et conjointement à la réalisation de ceux des trois autres territoires du PPM (le Vallespir, les Aspres et Albères - Côte Vermeille - Illibéris).



Plan Climat Air  
Énergie Territorial

Les particularités de notre territoire ont amené à se pencher sur l'usage de l'énergie renouvelable en utilisant les ressources naturellement présentes (hydroélectricité, panneaux solaires etc.) afin de remplacer l'usage des énergies fossiles, qui à la création du PCAET en 2019, étaient une des plus grosses sources de pollution en gaz à effet de serre avec le secteur de l'industrie.

D'autre part, la préservation de ces ressources a amené à se concentrer sur les effets du changement climatique et la manière dont ce dernier pourrait être anticipé.

En prenant en compte toutes les spécificités du Haut-Vallespir, six thématiques ont été sélectionnées pour l'élaboration du PCAET 2019 - 2025 :

- Vers un territoire à énergie positive ;
- Par un développement local durable ;
- Un parc bâti performant et vertueux ;
- Une mobilité organisée et partagée par tous ;
- Dans un territoire protecteur de ses richesses naturelles ;
- Piloter, mobiliser, valoriser et évaluer le PCAET ;



Celles-ci sont composées de fiches actions régulièrement évaluées.

Retrouvez toutes les informations sur le PCAET et le bilan à mi-parcours sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir :

[https://www.haut-vallespir.fr/?page\\_id=289](https://www.haut-vallespir.fr/?page_id=289)

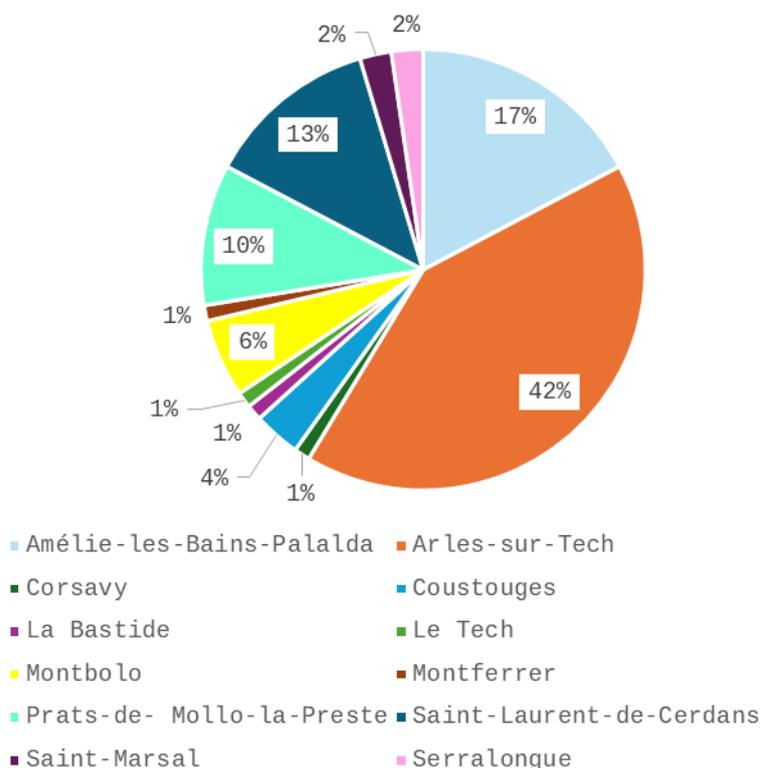


## Cuve de récupération d'eau pluviale

Au vu du dérèglement climatique de ces dernières années, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir propose aux habitants du territoire une subvention par foyer pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau pluviale. L'eau accumulée permet de pouvoir arroser son jardin, nettoyer ses outils, rincer les sols, etc. et ainsi économiser les ressources en eau du territoire et sur sa facture d'eau. La subvention susceptible d'être allouée représente **50% du prix d'achat** de la cuve toutes taxes comprises et est plafonnée à **cent euros** pour tout achat par un particulier.

Sur l'année 2024, 6 375 euros de subventions ont été versés, représentant un total de 87 demandeurs dont la majorité (42%) habitent à Arles-sur-Tech.

Pourcentage de demandes pour une subvention concernant l'achat d'une cuve de récupération d'eau pluviale selon les Communes durant l'année 2024



Subvention  
Récupérateur d'eau



## Mobilités

D'autre part, le territoire du Haut-Vallespir compte tenu de son milieu rural et de sa topographie contraignante implique la mise en place de solutions en faveur de l'éco mobilité.

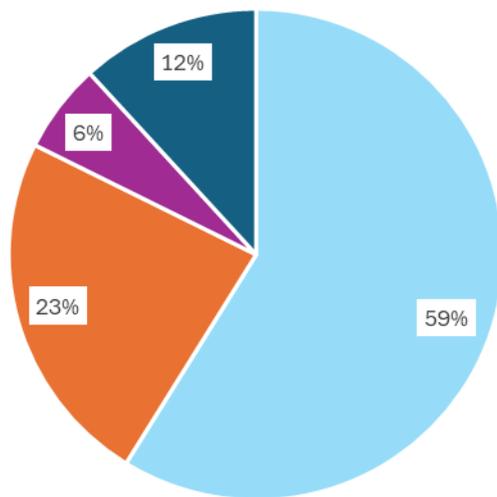
Pour cela, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir réfléchit à de nouveaux projets pour les prochaines années permettant de faciliter les déplacements à vélo (bornes de recharge pour vélos électriques, camps vélos, etc.)

## Vélo à assistance électrique

En cohérence avec ses projets, la collectivité propose une subvention de 100 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, cumulable avec les aides de l'État pour les habitants du territoire dont le revenu fiscal ne dépasse pas 25 660 euros.

Sur l'année 2024, 1 700 euros de subventions ont été versés, représentant un total de 17 demandeurs dont la majorité (59%) provient d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Pourcentage de demandes pour une subvention concernant l'achat d'un vélo à assistance électrique selon les Communes sur l'année 2024



■ Amélie-les-Bains-Palalda ■ Arles-sur-Tech ■ Montbolo ■ Saint-Laurent-de-Cerdans

Subvention  
VAE



Subvention  
lombricomposteur



## Biodéchets - Lombricomposteurs

Pour finir, depuis le 1er janvier 2024, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire impose aux collectivités locales de proposer des solutions aux habitants pour trier leurs biodéchets.

Pour rappel, les biodéchets sont des déchets organiques d'origine naturelle animale ou végétale. Ils regroupent à la fois les déchets de table (restes de repas) et les déchets végétaux.

Dans cette optique, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a instauré une aide à l'achat, par tout particulier majeur résidant sur le territoire en habitat collectif, d'un lombricomposteur (dans la limite d'un par foyer).

Le lombricomposteur représente en effet une méthode efficace pour éliminer ses biodéchets naturellement. Il ne dégage pas d'odeur, s'avère peu encombrant et n'implique pas de retourner le compost régulièrement.

L'aide fournie par la collectivité a pour objectif d'apporter une solution aux citoyens n'ayant pas de jardin et ne pouvant pas, de ce fait, bénéficier du composteur extérieur gratuit que propose également la collectivité.

## LE SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Le service Enfance - Jeunesse de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir accueille les enfants de l'ensemble du territoire sur le temps périscolaire (avant et après l'école), le mercredi et les vacances scolaires.

Durant la saison estivale 2024, le service Enfance - Jeunesse Intercommunal a comptabilisé 288 inscrits, de 2 ans et demi à 16 ans sur les cinq structures suivantes :

- [Saint-Laurent-de-Cerdans](#) maternel et élémentaire : 32 inscrits ;
- [Prats-de-Mollo-La-Preste](#) maternel et élémentaire : 52 inscrits ;
- [Arles-sur-Tech / Amélie-les-Bains](#) maternel : 55 inscrits ;
- [Arles-sur-Tech / Amélie-les-Bains](#) élémentaire : 105 inscrits ;
- [Adolescents](#) : 44 inscrits ;



Selon les sites et en fonction des âges, les enfants ont pu profiter de différents projets, sorties et activités.

Avec l'accueil des Jeux olympiques en France, le sport a prédominé l'été dernier. L'accent a été mis également sur les moments forts de JO, et plus particulièrement la cérémonie d'ouverture, mais aussi sur les valeurs de l'olympisme. Cela a permis aux enfants de découvrir différentes disciplines sportives auxquelles ils n'ont pas accès comme le curling, la boxe, le Hip-Hop, l'Ultimate, le Laser-Run, ou encore le Hockey avec la participation de l'UFOLEP.

Les différentes structures du service Enfance - Jeunesse Intercommunal ont l'habitude de se rencontrer tout au long de l'année et cet été, c'est lors d'une journée « Olympiades » que les enfants d'élémentaire se sont retrouvés et tous les enfants de maternel quant à eux, ont pu profiter d'un spectacle commun sur les origines des couleurs des anneaux olympiques.



En parallèle des activités autour des JO, des projets entourant le développement durable et l'écologie ont pu être abordés par les enfants de l'Accueil de Loisirs Maternel d'Arles-sur-Tech / Amélie-les-Bains avec la récupération de matériaux et leur transformation en œuvre d'art avec Monsieur Thierry Draï, artiste plasticien.



À Prats-de-Mollo-La-Preste, les enfants se sont initiés aux premiers secours avec les sapeurs-pompiers de la caserne.

Pour les adolescents, cela a été la découverte de techniques photographiques avec la participation du Centre de l'Art et de la Photographie « Lumière d'Encre ».

En même temps, plusieurs séjours ont été organisés auxquels ont participé 66 enfants, avec pour volonté de les ouvrir à d'autres horizons que ce soit par des activités nouvelles, la culture ou encore le patrimoine, la vie en groupe et le partage :

- 3 jours de découverte aux métiers de cascadeur de cinéma pour les adolescents à Montpellier ;
- 5 jours à la découverte de l'Aveyron et son patrimoine historique et culturel pour les élémentaires ;
- 5 jours à Toulouse avec visite des halles aux machines, la cité de l'espace et le Museum d'histoire naturelle ;
- Un mini séjour pour les maternels permettant à beaucoup de découvrir le camping et de vivre une première nuit entre copains.



# LE SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

## Un après-midi festif et familial : « Arles'LLoween »

Le dimanche 20 octobre 2024 s'est tenue la seconde édition d'Arles'LLoween dans le parc de la Mairie d'Arles sur Tech, manifestation organisée par le service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir en partenariat avec le Comité des fêtes de la Commune d'Arles sur Tech.

Durant cet après-midi qui s'est voulu convivial et familial, sorcières, squelettes, fantômes et tous autres petits monstres ont envahi le parc. Les familles venaient de l'ensemble du territoire du Haut-Vallespir et au-delà. Plus de 300 passages ont été enregistrés sur les diverses animations proposées :

14 stands ont été mis en place par l'équipe du service enfance-jeunesse tels que l'herboristerie, le rallye fantôme, le stand du pirate disparu, spider run, création de chapeaux et la pêche aux araignées, tenus par les adolescents du territoire.

Deux escapes-games « Potion Z » et « La malédiction du Kraken » animés par « Ludo Loisirs » ont permis aux parents, enfants et adolescents de jouer ensemble.



Le stand de maquillage n'a pas désempilé durant tout l'après-midi. Un stand a également été tenu par le réseau des médiathèques du Haut-Vallespir.

Sans oublier les différents jeux musicaux mis en place par l'animation « Philadelphia ». Et pour clôturer la journée, près de 60 enfants ont participé au concours du plus beau déguisement d'Halloween.

### **Contacts :**

- Amélie-les-Bains-Palalda / Arles-sur-Tech Maternels / Primaires : 06.47.57.01.18
- Adolescents (intercommunal) : 06.15.60.88.04
- Prats-de-Mollo-la-Preste : 06.47.57.17.17
- Saint-Laurent-de-Cerdans : 06.15.60.88.01

**Plus d'informations :**



# LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Cet été, la médiathèque intercommunale a proposé de nombreuses animations « hors des murs » :

« **Partir en livre** » à Arles-sur-Tech le 11 juillet et le **salon du livre** à Prats-de-Mollo-la-Preste le 03 août.



## Arles-sur-Tech

### Tous les premiers vendredis du mois :

Club de lecture. Moment convivial de partage et d'échange de livres « coup de cœur »

### Tous les mercredis après-midi :

Présence d'un conseiller numérique pour vous accompagner dans vos usages.

## Amélie-les-Bains-Palalda

### Un vendredi par mois :

Atelier créatif papier pour adultes à 14h30.  
Inscriptions au 04.68.56.10.59

## Prats-de-Mollo-la-Preste

### Un samedi par mois :

Le petit-déjeuner des lecteurs : Présentation d'une sélection de livres.

## Contacts :

- Amélie-les-Bains-Palalda : 04.68.56.10.59
- Arles-sur-Tech : 04.68.85.05.08
- Prats-de-Mollo-la-Preste : 04.68.81.41.34

## Plus d'informations :





Le Contrat Local de Santé « ma santé en Vallespir » a le plaisir de vous informer des changements en cours concernant l'accès aux soins dans le Haut-Vallespir :

Evènement en juin 2024 avec l'ouverture du **Centre Médical de Santé d'Amélie-les-Bains-Palalda**, où vous trouverez deux nouveaux médecins installés : les Docteurs Claudia PALKO et Iwonka JASINSKA. Bienvenue à elles. **Téléphone : 04.48.10.00.10.**

Ce projet est porté par la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda, accompagnée du Département des Pyrénées-Orientales et de la Région Occitanie dans le cadre des centres de santé « Ma santé, Ma Région ». Ce nouveau centre ouvert aux habitants du Haut-Vallespir participe à résoudre le manque de médecins traitants sur le territoire.



Bienvenue également au Docteur Jérôme MIQUEL JEAN, nouveau médecin généraliste à la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Prats-de-Mollo-la-Preste**. **Téléphone : 04.68.39.08.85.** Le Haut-Vallespir se dote d'un nouveau médecin généraliste également engagé sur la création d'une antenne Maison Sport Santé sur le Haut-Vallespir.



*Madame CABOT, directrice de la CPAM / Docteur JURICIC, Président de la CPTS / Monsieur NIVAUD, Directeur Départemental de l'ARS / Madame BUSQUETS et Monsieur ROUANE, co-coordonnateurs de la CPTS*

**Félicitations à la toute nouvelle CPTS « Vallée du Tech »** (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) dont la signature avec l'Agence Régionale de Santé et la Sécurité Sociale a eu lieu en juillet 2024.

L'existence d'une CPTS sur notre territoire devrait permettre aux soignants et aux établissements de santé du territoire de renforcer la coordination et de faciliter le parcours de soins des habitants.

C'est une nouvelle dynamique pour notre territoire et également des financements supplémentaires pour promouvoir des actions en santé.

En perspective pour 2025 : la CPTS « Vallée du Tech » a obtenu la validation sur trois ans pour le déploiement d'un **MEDICOBUS®**. Le projet se construit en partenariat avec les acteurs du territoire et avec les Communautés de Communes du Vallespir, du Haut-Vallespir et des Aspres, ainsi qu'avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Un beau projet qui nous espérons, pourra voir le jour en 2025, pour une médecine au plus proche des habitants.

**CONTACT :** Coordinatrice Contrat Local de Santé « Ma santé en Vallespir »  
06 78 12 02 78 - [clsante@vallespir.com](mailto:clsante@vallespir.com)

# LE SERVICE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

## SIG, QU'EST CE QUE C'EST?

Le service Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé, basé aux sièges des deux Communautés de Communes du Vallespir et du Haut-Vallespir, est composé de deux géomaticiens.

Véritable service support aux différents métiers des Communautés de Communes, le SIG centralise toutes les données géographiques de ces territoires.

Le service réalise des cartes, des analyses et des applications informatiques pour visualiser et mettre à jour ces données. Ainsi les collectivités disposent d'une vision au plus juste de leurs territoires.

Au quotidien, ce service est en charge de :

La gestion du plan des réseaux enterrés, l'intégration des données de référence (cadastres, plans IGN, données démographiques), la réalisation et l'impression grand format de cartes pour les services des deux collectivités, le suivi des documents d'urbanisme en lien avec l'instruction de droits des sols, le suivi des données d'activités de pleine nature, la mise en place d'applications informatique et mobile, etc.



## RENCONTRES PROFESSIONNELLES FRANCOPHONES SIG 2024

Du 9 au 10 octobre, ont eu lieu aux docks de Paris les rencontres professionnelles francophones SIG 2024. Ce géo évènement est organisé chaque année depuis 25 ans par l'entreprise ESRI, spécialisée dans les solutions logicielles géomatiques (croisée des mondes de l'informatique et de la géographie).

À cette occasion, plus de 3000 participants se sont retrouvés pour échanger, évoquer leurs projets et partager leurs retours utilisateurs au travers de conférences.



Le service SIG intercommunautaire a participé à l'évènement en proposant une conférence sur l'utilisation d'une nouvelle solution de déploiement d'applications cartographiques.

Ce sujet a intéressé 208 participants, mais seuls les 80 premiers arrivés ont pu trouver une place dans la salle pour y assister. Le service a aussi présenté 2 productions cartographiques lors des expositions organisées pour l'évènement.

Les deux agents du service SIG intercommunautaire en reviennent enrichis d'idées et de contacts, qui seront mis à profit des services et des territoires des Communautés de Communes du Haut Vallespir et du Vallespir.

## CONSTRUCTION DE DEUX STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Jusqu'à ce jour, les Communes de La Bastide et Saint-Marsal ne disposent pas de filière de traitement des eaux usées, mais uniquement d'un réseau de collecte.

En juin 2021, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a lancé les études de faisabilité et dossiers réglementaires pour la construction de deux stations d'épuration. Cette mission a été confiée au bureau d'études « Pure Ingénierie ».

En février 2024, suite à un appel public à la concurrence, un groupement d'entreprises a été retenu pour réaliser les travaux.

- **Commune** : Saint-Marsal
- **Description des travaux** : Construction d'une station de traitement des eaux usées et du réseau de transfert.
- **Entreprise retenue** : SADE CGHT, SOL FRERES, VALLESPIR CONSTRUCTION
- **Type de station** : Filtres plantés de roseaux à double étage, d'une capacité de 100 équivalents habitants.
- **Montant de l'opération** : 552 078 € HT
- **Plan de financement** :
  - Agence de l'Eau 38 %
  - Département des Pyrénées-Orientales 42 %
  - Communauté de Communes du Haut-Vallespir : 20 %



*Site de Saint-Marsal*



Site de La Bastide

- **Commune** : La Bastide
- **Description des travaux** : Construction d'une station de traitement des eaux usées et du réseau de transfert.
- **Entreprise retenue** : GIESPER, MAANEO
- **Type de station** : Filtres plantés de roseaux mono étage, d'une capacité de 100 équivalents habitants.

- **Montant de l'opération** : 406 221€ HT
- **Plan de financement** : Agence de l'Eau 43,5 %  
Département des Pyrénées-Orientales 34 %  
Communauté de Communes du Haut-Vallespir : 22,5%

## RENOUVELLEMENT D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT

- **Commune** : Prats-de-Mollo-La-Preste.
- **Description des travaux** : Renouvellement de la canalisation d'assainissement et des branchements du chemin de garde « Le Rincon ».
- **Entreprise retenue** : SADE CGHT.
- **Montant de l'opération** : 145 000 € HT
- **Plan de financement** : Agence de l'Eau 44,5 %  
Département des Pyrénées-Orientales 35,5 %  
Communauté de Communes du Haut-Vallespir : 20 %



### Contact :

04 48 07 08 75

[aep@haut-vallespir.fr](mailto:aep@haut-vallespir.fr)

# LES SERVICES TECHNIQUES

Valorisons nos déchets d'emballages ménagers recyclables,

## STOP AUX ERREURS DE TRI !



### Ne pas jeter dans les colonnes et bacs jaunes :

Les objets, les encombrants, les sacs d'ordures ménagères.

### Les emballages ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres ou jetés enfermés dans des sacs :

Ces déchets ne seront pas recyclés mais détournés vers l'usine d'incinération. C'est ce que l'on appelle le refus de tri.

## COLONNE RÉSERVÉE AUX EMBALLAGES ET AUX PAPIERS

Vidés (ne pas laver)  
En vrac, pas en sac  
Non emboîtés  
Aplatis

EMBALLAGES EN MÉTAL

PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES EN CARTON

**INTERDITS**

— DÉCHETS DE SOINS SACS

EMBOÎTÉS OBJETS

VERRE TEXTILES

DÉPÔTS AU SOL INTERDITS

**TRIER C'EST FACILE !**

GUIDE DU TRI  
Téléchargez l'application

+ d'infos : [www.touslesemballagessestrier.fr](http://www.touslesemballagessestrier.fr)

## INTERDIT DANS LA POUBELLE JAUNE !

### Les DASRI

Les « Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux » (les seringues, compresses, poches, perfusions, etc.) sont incinérés pour des raisons de sécurité.

#### CONSIGNES

- ▶ En boîte à demander gratuitement en pharmacie
- ▶ À rapporter en pharmacie



### Le verre

C'est la matière idéale puisque le verre se recycle à l'infini ! Sont concernés :

Les emballages : bocaux, bouteilles, pots, flacons.

#### CONSIGNES

- ▶ En vrac, sans bouchons, vidés
- ▶ dans la colonne à verre



### Les déchets verts

- Tailles
- Déchets d'élagage
- Feuilles mortes



#### CONSIGNES

- ▶ En déchèterie
- ▶ au composteur

#### AVOIR UN COMPOSTEUR



Je demande mon composteur à la Communauté de Communes du Haut-Vallespir :

09.67.18.73.38 de 7h à 12h30, du lundi au vendredi

*Composteur en bois, avec un seau à compost et un guide pratique.*

30 à 50% de nos déchets peuvent être compostés et donner un terreau naturel et riche.

### Les dépôts sauvages / au sol

Chaque jour, objets, gravats et sacs d'ordures sont trouvés au pied des colonnes de tri.



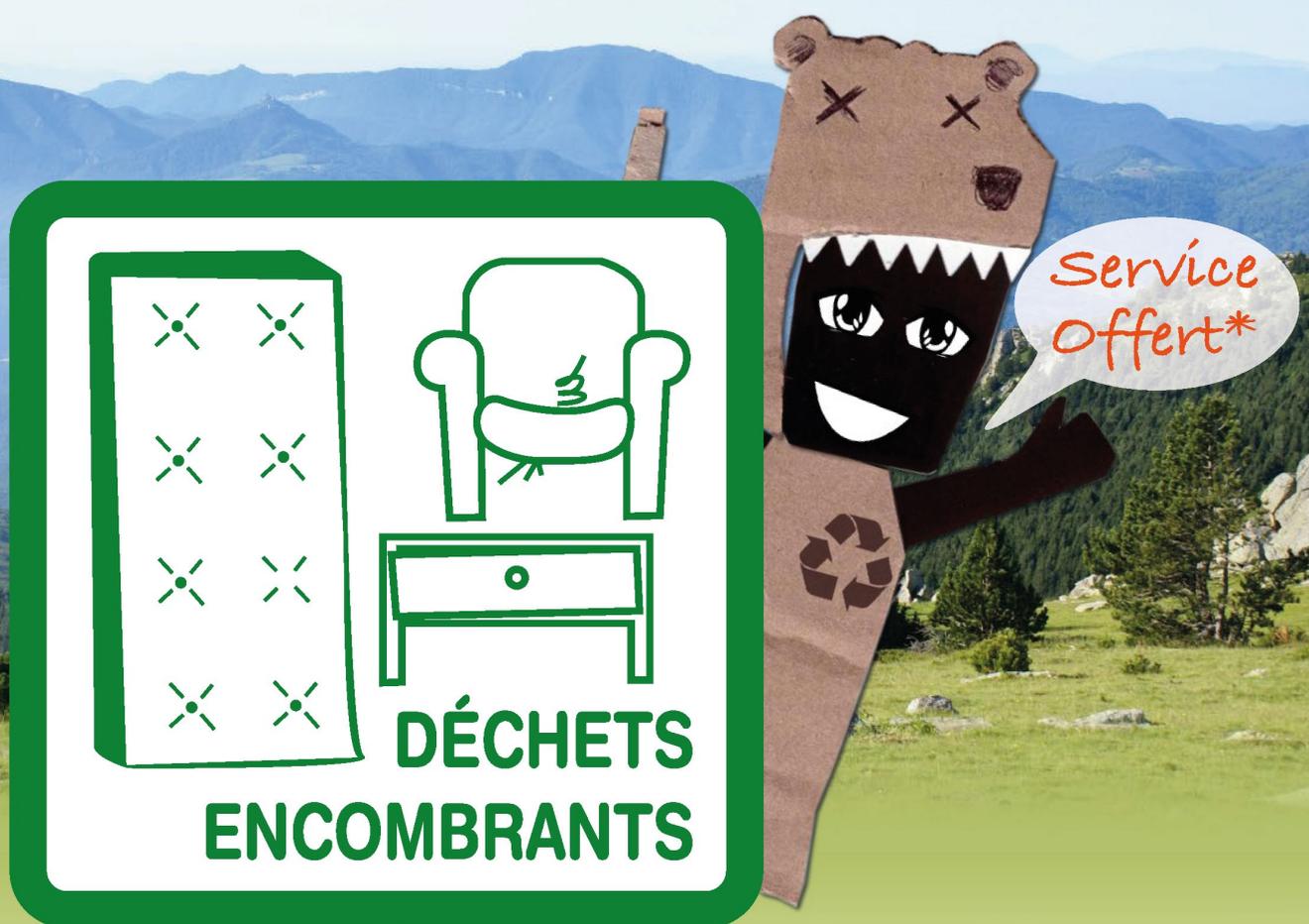
#### SALE • DANGEREUX • POLLUANT

Ces objets souillent les sols et représentent un danger pour la population et pour nos agents.

**L'abandon de déchets\* est puni par une amende de 135€ (\*voie publique ou privée)**

# Communauté de Communes du HAUT VALLESPİR

Ensemble, préservons notre  
richesse par le tri sélectif!



**Collecte des encombrants sur rendez-vous**

\* SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONSIGNES DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



## Comment fonctionne le service de collecte des encombrants ?

Vous devez prendre rendez-vous par téléphone dans votre mairie.

La/le secrétaire de mairie enverra la liste de vos encombrants au secrétariat des services techniques une semaine avant le ramassage.

**Attention ! N'attendez pas la date limite, prenez votre rendez-vous au plus tôt !** Soit une à deux semaines à l'avance pour être collecté.

Lors de votre appel, vous devrez indiquer : votre nom, votre adresse précise, votre numéro de téléphone fixe et/ou portable, la liste de vos encombrants à enlever.

La date du rendez-vous pour la collecte de vos encombrants vous sera alors donnée. La collecte sera effectuée par les agents de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir.

## Comment sont collectés vos encombrants ?

L'utilisateur doit présenter les objets encombrants en bordure de voie publique (trottoir) entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de ramassage pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Ils sont collectés à votre porte entre 6h et 12h le jour du rendez-vous.

Veillez respecter les points suivants :

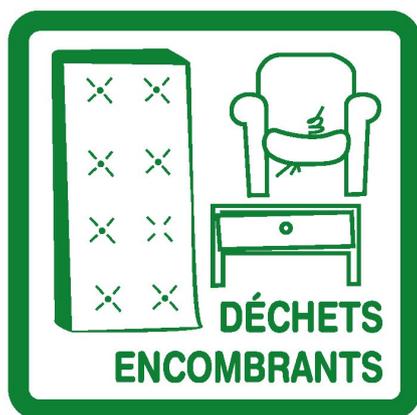
- ▶ Les objets encombrants à collecter sont limités à **six par rendez-vous** et par foyer, ils doivent être sortis sur le trottoir avec le plus d'accessibilité possible ;
- ▶ Pas de collecte sur les chemins privés, cours privées ou à l'intérieur des habitations ;
- ▶ Les objets encombrants déposés sur la voie publique et n'ayant pas fait l'objet d'un rendez-vous par leur propriétaire ne seront pas collectés.

## Quels sont les jours de collecte par Commune ?

- Premier lundi du mois : La Bastide, Montbolo, Saint-Marsal, Taulis ;
- Premier mardi du mois : Amélie-les-Bains-Palalda ;
- Premier mercredi du mois : Lamanère, Le Tech, Montferrer, Prats-de-Mollo-La-Preste, Serralongue ;
- Premier jeudi du mois : Arles-sur-Tech, Corsavy ;
- Premier vendredi du mois : Coustouges, Saint-Laurent-de-Cerdans.

Retrouvez en détail toutes les dates de collecte en 2025 sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir :





## Un service de collecte des encombrants : pour qui ?

La collecte des encombrants concerne l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, quel que soit leur type d'habitat, à l'exception des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI...etc.)

## Une collecte : quels objets ?

Entrent dans la dénomination « objets encombrants » l'ensemble des objets d'équipement ménagers qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature, ne peuvent être facilement transportés en déchèterie.



## Encombrants acceptés : l'ensemble des objets d'équipement ménagers suivants

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (Réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, Vidéo, matériels informatiques ...etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos...etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette... etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

### Bon à savoir !

Les distributeurs d'équipements ménagers électriques doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf : la reprise de l'appareil usagé doit être effectuée gratuitement sur le lieu de vente ou de livraison.



## Encombrants refusés

- Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (Bois, gravats ou ferraille)
- Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branchages...etc.)
- Les éléments de faïence (sanitaires, éviers, WC, lavabos...etc.)
- Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, piles, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- Les pneumatiques
- Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électrique
- Les tôles en fibrociment (amiante)
- Les bouteilles de gaz
- Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.)
- Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportable en déchèterie.

## EN CAS D'INFRACTION AU RÈGLEMENT...

Lorsque des déchets sont abandonnés, l'autorité municipale pourra procéder à une mise en demeure du ou des responsables.

Le délai de réalisation imparti dans la mise en demeure tiendra compte du volume du dépôt des déchets à enlever, du nettoyage de la surface salie et de la remise en état de la voirie, en application de la réglementation en vigueur. Ce délai ne pourra, en tout état de cause, être supérieur à 12 heures à compter de la mise en demeure.

En cas de refus du responsable de procéder ou de faire procéder dans les délais impartis par la mise en demeure, il sera procédé à l'enlèvement d'office des déchets et du nettoyage des salissures aux frais du ou des responsables du dépôt des déchets, en plus des sanctions pénales applicables à ces infractions et de l'action civile exercée en réparation des préjudices directs ou indirect portés aux intérêts collectifs.

Dans le cas de dépôts ou de salissures présentant un danger grave pour la sécurité ou la salubrité publique, le maire pourra ordonner d'office et immédiatement l'enlèvement des déchets aux frais du responsable.



Grrrrr !

**Pour tout renseignement sur la collecte, n'hésitez pas à contacter :**



**Communauté de Communes du Haut Vallespir**

Secrétariat des Services Techniques : +33 (0)9 67 18 73 38

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

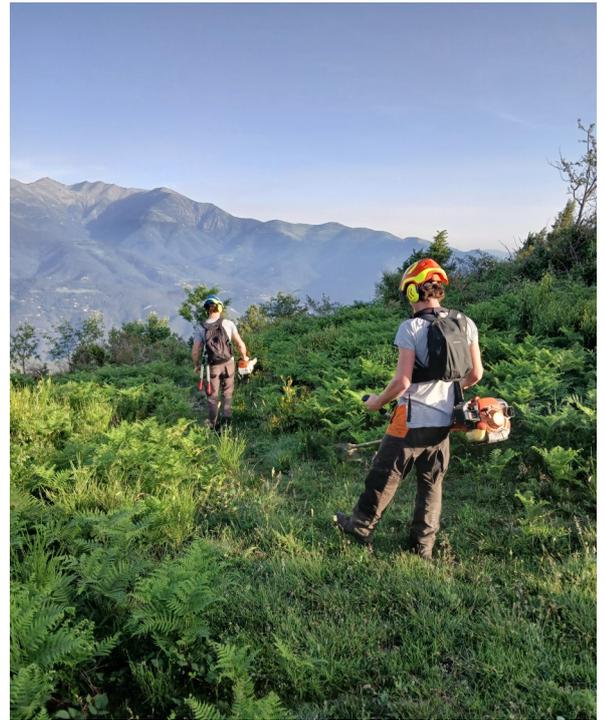
[www.haut-vallespir.fr](http://www.haut-vallespir.fr)

## L'ENTRETIEN DES SENTIERS

La campagne d'entretien des sentiers de randonnée d'Intérêt Communautaire s'est déroulée du mois de mai au mois de juillet. C'est l'entreprise locale « **Bois & Jardins** » qui a été mandatée pour réaliser ces travaux pendant trois saisons.

Cette jeune structure vient de se spécialiser dans ce type de chantier très spécifique. Car débroussailler et tronçonner sur un site fixe bien défini est un compte, le faire sur un linéaire mobile pouvant dépasser 2 kilomètres en est un autre. Porter le matériel avec soi, trouver le départ du sentier avec parfois une marche d'approche conséquente, gérer la navette véhicule...cela demande une parfaite connaissance du terrain, un zeste d'organisation, une bonne dose d'autonomie et une sacrée condition physique !

Il s'agit en effet de contrôler 250 kilomètres de parcours, dont 150 sont à nettoyer impérativement chaque année. Un travail en pleine nature, certes dur, mais passionnant !



## LA POSE DES PANNEAUX DE RANDONNÉE

À l'automne dernier, le programme de pose de panneaux de départ des randonnées pédestres d'Intérêt Communautaire a été réalisé. Les équipes de « **Signalisation Grand Sud** » ont œuvré sur l'ensemble du Haut-Vallespir.

Leurs sites d'implantation sont très variés : parfois au cœur des villages, parfois sur une aire naturelle nichée en pleine montagne. Nos panneaux utilisent la Charte Graphique Départementale 66, tant au niveau de la mise en page que de la cartographie, dans un souci de cohérence et d'harmonisation des supports « info tourisme ».

Le QR Code de chaque visuel nous renvoie vers un lien de téléchargement de la rando-fiche ainsi que sa trace GPS. Place à la découverte d'un superbe terrain de jeu !

### CONTACT :

Service Activités de Pleine Nature :  
04 48 07 08 73 / [apn@haut-vallespir.fr](mailto:apn@haut-vallespir.fr)



Des applications dédiées aux sports de pleine nature se déploient auprès des pratiquants, permettant à leurs utilisateurs de se localiser, de connaître leurs progrès quotidiens, ou alerter les secours en cas de problème sur le terrain.

**Outdoorvision** est un service proposé par le Pôle ressources national sport de nature, mission d'appui du Ministère chargé des Sports. Ce service de collecte de traces GPS depuis les comptes des utilisateurs Garmin Connect™, Polar, Flow, Suunto App, ou Décathlon Outdoor, à partir du moment où l'utilisateur a accepté de partager ses données. Les autres données issues des comptes ne sont pas enregistrées dans Outdoorvision.

Seuls les acteurs œuvrant à une politique en faveur du développement maîtrisé des sports de nature peuvent accéder à la plateforme pour une utilisation professionnelle via un accès sécurisé. Ainsi, grâce à ces données anonymes partagées par les pratiquants, les gestionnaires d'espaces naturels peuvent **optimiser les périodes d'entretien, vérifier la conformité des sentiers suivis, valoriser de nouveaux itinéraires et faire des choix pertinents en termes de services mis à disposition des pratiquants** (implantation de signalétique, création de zones de pique-nique, etc.).

Grâce à un **partenariat avec le Département des Pyrénées-Orientales**, la Communauté de Communes du Haut-Vallespir a désormais accès gratuitement, jusqu'en juillet 2025, à la plateforme de données Outdoorvision.

Ainsi, en partageant vos données lors de l'utilisation de votre application de sport favorite, vous contribuez à l'amélioration de l'entretien des sentiers de notre territoire, et à la préservation des espaces de pratique !

Il suffit pour cela de créer votre compte sur [www.outdoorvision.fr](http://www.outdoorvision.fr) puis de synchroniser votre compte Garmin, Suunto, Polar ou Décathlon Outdoor, ou de déposer manuellement vos traces GPX.

Retrouvez toutes les informations sur le site : [www.outdoorvision.fr](http://www.outdoorvision.fr)



# L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE MUTUALISÉE

Depuis sa création en septembre 2022, l'école de musique mutualisée des Communautés de Communes du Vallespir et du Haut-Vallespir n'avait pas fait l'objet d'une nomination officielle.

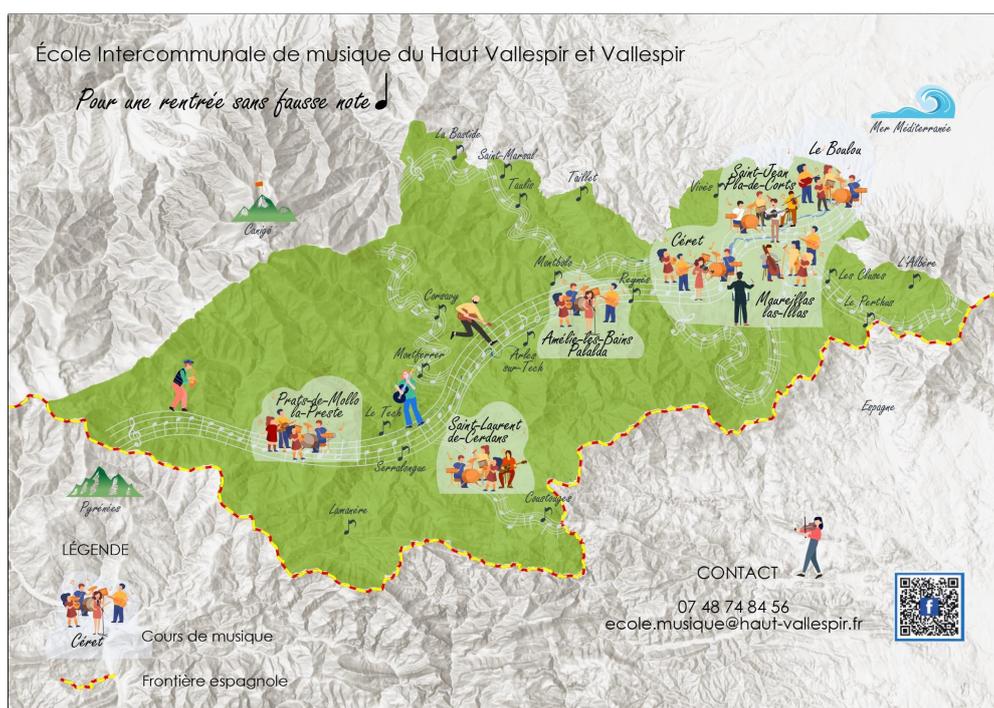
En mars dernier, un sondage intitulé « Un nom pour l'école » a été réalisé auprès des familles adhérentes.

Parmi les propositions recueillies, le nom de Monsieur **Max HAVART**, chevalier des arts et lettres et médaille du mérite musical, professeur d'instruments Catalans et de solfège à l'École Nationale de Musique qui deviendra le conservatoire de Perpignan, est ressorti.

Créateur de toute une pédagogie portant sur l'enseignement du Tible et de la Tenora, de pièces de concours et d'examens, auteur d'un traité d'instrumentation, de 220 sardanes et de 55 danses (paso-doble, boléro, valse, ...) ainsi que 127 harmonisations et instrumentations de ballets de toute la Catalogne pour cobla (notamment pour les groupes folkloriques d'Arles-sur-Tech et d'Amélie-les-Bains-Palalda), Monsieur Max HAVART est également à l'origine de la création de la cobla « La Principal del Rossello », et ses élèves ont joué ou jouent encore dans bon nombre de cobla en Catalogne Nord et Sud, dont certaines ont aujourd'hui disparu (« Les Unics » de Saint-Laurent-de-Cerdans, « Les Casenoves », « La Tres Vents », « La Mil.lenaria », « Les Combo Gili », « La Nova Germanor », « La Foment del Montgri »).

Par ailleurs, Monsieur Max HAVART a été un précurseur dans la dispense d'enseignements musicaux de qualité sur les territoires des deux Communautés de Communes, via une antenne du conservatoire de Perpignan créée sur Amélie-les-Bains-Palalda.

Ainsi, compte tenu de l'accord donné par la famille de Monsieur Max HAVART, il a été proposé d'attribuer à l'école de musique intercommunale la dénomination **École de musique « del Vallespir » Max HAVART**, afin d'associer au territoire commun des deux Communautés de Communes le nom d'une personnalité de notre musique traditionnelle et de réaffirmer ainsi la spécificité de l'école dans la promotion des instruments Catalans.



# L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE MUTUALISÉE

Depuis septembre 2022, l'école de musique en complément des cours d'instruments et formation musicale, intervient dans les écoles primaires des territoires des deux Communautés de Communes. Trois professeurs de musique sont mobilisés pour ces interventions sur Prats-de-Mollo-La-Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans, Arles-sur-Tech et Céret.

Devant le succès rencontré par ces interventions qui permettent aux enfants d'éveiller leurs goûts musicaux, l'école de Saint-Marsal bénéficie également de cette mesure depuis la rentrée scolaire de septembre 2024.

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, la préparation de la comédie musicale « la maison enchantée » a constitué un projet phare qui a permis la participation des élèves de l'école de musique pour la partie chant et orchestre et ceux des écoles primaires du territoire pour la partie chorale.



Trois concerts ont été donnés le 21 juin à Saint-Jean-Pla-de-Corts, le 22 juin à Prats-de-Mollo-La-Preste et le 26 juin au Château d'Aubiry à Céret.

## **Contact :**

07 48 74 84 56

[ecole.musique@haut-vallespir.fr](mailto:ecole.musique@haut-vallespir.fr)



## LE SERVICE CANTINES SCOLAIRES

**Nouveauté : Mise en place d'une tarification sociale depuis la rentrée de septembre.**

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a déployé le dispositif des « **Cantines Scolaires à 1 €** » en milieu rural, afin de réduire les inégalités alimentaires, d'apporter une aide aux familles défavorisées et de soutenir les petites Communes.

Cette mesure a été annoncée par le Président de la République en mars 2019 dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté 2017-2022. Celle-ci se poursuit dans le cadre du Pacte des Solidarités pour la période 2024-2027.

Au travers de ce dispositif, l'État soutient la mise en place d'une tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum et de « bien manger » avec un repas complet et équilibré.

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 11 juillet 2024, a décidé d'adhérer à ce dispositif en instaurant une tarification sociale et progressive de la restauration scolaire applicable à l'ensemble des restaurants scolaires du territoire à compter de la rentrée de septembre 2024.

Le tarif du repas est fixé selon le quotient familial attribué par la CAF ou la MSA.

Il est rappelé que le quotient familial de la CAF est égal aux revenus du foyer (revenu imposable mensuel et prestations familiales) divisé par le nombre de parts du foyer.

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL			
	COEF < 500 €	COEF 500 € -1000 € + Foyer de l'enfance et ASE	COEF > 1000 € et hors allocataire
TARIF REPAS	1 €	3,75 €	3,90 €

### Mise en place d'un portail famille depuis juin 2024

Ce portail famille permet les inscriptions à plusieurs services de la Communauté de Communes du Haut-Vallespir (cantines scolaires, service jeunesse) et facilite les démarches et les échanges avec les familles.

#### **Contact :**

04 48 07 09 24

[inscriptions@haut-vallespir.fr](mailto:inscriptions@haut-vallespir.fr)

#### **Plus d'informations :**



## Les artisans du Haut-Vallespir engagés pour un avenir durable

Le territoire du Haut-Vallespir peut être fier de ses artisans ! Cinq entreprises locales ont récemment obtenu le Label Eco-Défis, une distinction qui met en lumière leur engagement en faveur du développement durable.

### Les lauréats de cette édition sont :

- Bim's Coiffeur Barbier à Amélie-Les-Bains
- Envers-Endroit et Cie à Amélie-Les-Bains
- La petite fleuriste à Arles-sur-Tech
- Midi 12 à Arles-sur-Tech
- O'Petit Snack à Arles-sur-Tech



Cette distinction récompense les artisans qui s'investissent dans des actions concrètes en vue de la préservation de l'environnement : réduction des déchets, économies d'énergie, utilisation de produits respectueux de l'environnement ou encore pratiques responsables au quotidien.

Grâce à un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales (CMA66), la Communauté de Communes du Haut Vallespir accompagne et valorise ces démarches éco-responsables. Ce travail conjoint illustre la volonté de la Communauté de Communes de soutenir et de promouvoir un modèle économique durable.

Un grand bravo à ces artisans pour leur engagement, qui profite à notre environnement et à la qualité de vie dans le Haut Vallespir.

Pour en savoir plus ou pour accompagner votre entreprise dans une démarche durable, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales :

[mathieu.estebe@cma66.fr](mailto:mathieu.estebe@cma66.fr) | 04.68.35.86.93



### PERMANENCES

Mardi de 14h à 17h30  
Siège de la Communauté

- ▶ 18 février 2025
- ▶ 18 mars 2025
- ▶ 15 avril 2025
- ▶ 13 mai 2025
- ▶ 17 juin 2025
- ▶ 22 juillet 2025
- ▶ 19 août 2025
- ▶ 16 septembre 2025
- ▶ 14 octobre 2025
- ▶ 18 novembre 2025
- ▶ 16 décembre 2025

### Contact :

04 48 07 08 77

[developpement.economique@haut-vallespir.fr](mailto:developpement.economique@haut-vallespir.fr)



LINKEDIN



## IntraMuros :

L'application mobile de référence des mairies et EPCI.

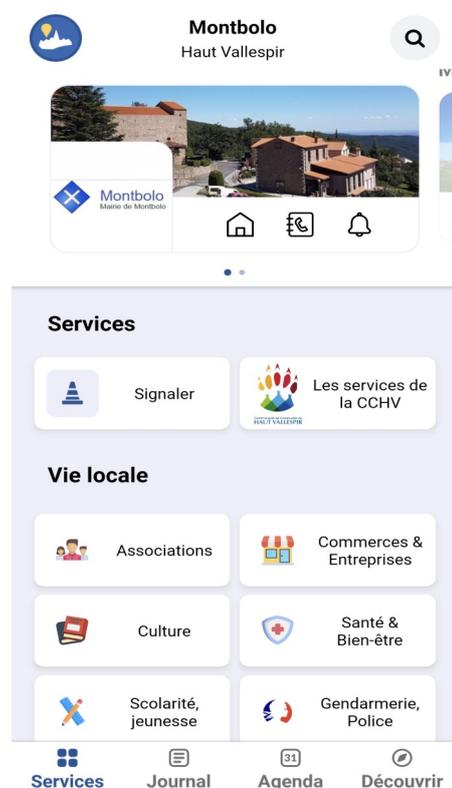
*8 000 communes et 200 EPCI adhérentes.*

La Communauté de Communes du Haut-Vallespir a récemment adhéré à l'application mobile IntraMuros. Ce dispositif simple, intuitif et complet permet d'être informé, alerté et de participer à la vie locale.

Avec elle, vous avez accès à :

- L'ensemble des acteurs du territoire (commerces, artisans, associations, professionnels de la santé etc.)
- L'agenda des événements locaux
- Les journaux actualités communales et intercommunales
- La découverte des points d'intérêts du territoire (lieux touristiques, patrimoniaux etc.)

IntraMuros est l'outil de communication de référence pour connecter les collectivités et leurs habitants.



**C'est une application gratuite, sans publicité, ni collecte de données personnelles.**

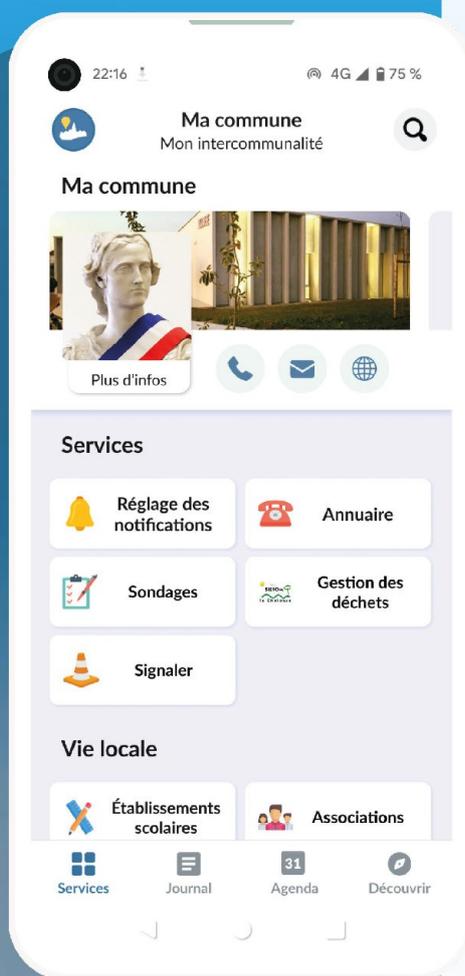
Vous pouvez télécharger l'application depuis votre smartphone (Android ou Iphone) en suivant la procédure sur la page de droite 

La consultation est également possible sur ordinateur via votre navigateur web à l'adresse suivante : [www.intramuros.org](http://www.intramuros.org)



# IntraMuros

Votre nouvelle application mobile mairie



- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone



Play Store  
(Android)



Apple Store  
(iPhone)

- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application



IntraMuros

- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone : découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Téléchargement gratuit



Ne pas jeter sur la voie publique



Communauté de Communes du  
**HAUT VALLESPIR**

8 boulevard du Riuferrier - 66150 Arles sur Tech

04.68.21.82.05

[accueil@haut-vallespir.fr](mailto:accueil@haut-vallespir.fr)

[www.haut-vallespir.fr](http://www.haut-vallespir.fr)

